



Association Numismatique de Bourgogne

9, place de la Libération

21000 DIJON

Dijon, le 10 juin 2026

Madame, Monsieur,

En 2026, c'est l'année du 50^{ème} anniversaire de la création de l'A.N.B. Le bureau vous annonce le prochain **CARTOMONNAIES®** (ex 80° SALON DES MONNAIES et DE LA CARTE POSTALE de DIJON), aura lieu le

SAMEDI 3 OCTOBRE 2026 de 8 h 30 à 17 h 00 sans interruption

au Centre d'animation Pierre Jacques 2, rue Général de Gaulle, à Fontaine-lès-Dijon.

La réservation des tables par les commerçants professionnels commence dès à présent, uniquement par courrier adressé au siège de l'association et accompagné du versement intégral du montant correspondant au nombre de mètres retenus. Vous recevrez une confirmation par écrit.

Le commerçant désirant éclairer ses plateaux pourra apporter ses spots, il trouvera des prises pour les brancher.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau,
Le président

Jean-Dominique RONOT

P.S. : Lors du renvoi du bulletin d'inscription, veuillez joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce justificative de votre inscription au registre du commerce ; en effet, l'administration nous demande de tenir un registre précisant votre raison sociale, n° R.C.S., nom, adresse et pièce justificative de votre qualité.
Merci de votre compréhension.



Association Numismatique de Bourgogne

9, place de la Libération

21000 DIJON

REGLEMENT INTERIEUR

- Article 1 - Les tables seront réservées et attribuées dans l'ordre chronologique de réception de l'inscription, accompagnée du règlement.
- Article 2 - **Le prix de location des tables est fixé à 10 EUR le mètre linéaire.**
- Article 3 - Les marchandises entreposées dans les locaux le seront aux seuls risques et périls de leurs propriétaires.
- Article 4 - Les locaux seront ouverts au public de 8 h 30 à 17 h. Les commerçants s'engagent à ne pas quitter la salle avant 16 h 30.
- Article 5 - Les exposants pourront rentrer leurs marchandises à partir de 7 h 30.
- Article 6 - En raison des frais engagés, les annulations effectuées après versement ne donneront pas lieu à remboursement.
- Article 7 - Il n'est pas admis de versement partiel pour la réservation. Seul le versement intégral des frais de réservation pourra autoriser cette dernière à être reconnue comme telle.
- Article 8 - La vente est exclusivement réservée aux monnaies, médailles, para monétaires, billets de banque, cartes postales, insignes, décorations, cartes téléphoniques, vieux papiers.

CARTOMONNAIES®

SALON DES MONNAIES ET DE LA CARTE POSTALE

Le SAMEDI 3 OCTOBRE 2026

Autorisation Municipale

Raison sociale :

N° R.C.S. :

Monsieur :

N° carte d'identité ou de passeport :

Madame :

Adresse :

Tél. :

Adresse mail :

Spécialité(s) :

Déclare avoir pris connaissance et approuvé le règlement intérieur, m'engage à venir à CARTOMONNAIES® (ex 79° SALON DES MONNAIES ET DE LA CARTE POSTALE de DIJON) qui a lieu le samedi 3 octobre 2025 au Centre Pierre Jacques à FONTAINE-lès-Dijon

je réserve ... mètre(s) de table à 10 EUR le mètre EUR

je joins un chèque d'un montant total de EUR (encaissable après le salon)

à l'ordre de : ASSOCIATION NUMISMATIQUE DE BOURGOGNE

Prendra également	une assiette anglaise faite maison	OUI (nombre :)	NON
	un sandwich au jambon	OUI (nombre :)	NON
	un sandwich rosette	OUI (nombre :)	NON

(assiette : 12 € ; sandwich : 4 € - **RESERVATION OBLIGATOIRE** joindre un chèque différent à l'ordre de l'A.N.B. ou payable sur place) (SOUS RESERVE SANITAIRE)

Le

Signature :

L'inscription sur le registre des manifestations publiques étant obligatoire par Décret du 20 mai 1903 et étant maintenant appliqué très sévèrement,

Veillez avoir l'obligeance de remplir ce cadre et de le joindre à votre bulletin d'inscription.

L'Association organisatrice vous dit merci à l'avance.

NOM et PRENOM des participants	QUALITE et DOMICILE des participants	POUR LES COMMERCANTS numéro d'immatriculation au registre du commerce	NATURE et NUMERO de la pièce d'identité présentée. Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance